

La Commission des transports, dans un résumé de son rapport, résume aussi le fond des arguments invoqués par ceux qui se sont prononcés contre le projet à Terre-Neuve. Je voudrais citer les paroles du président suppléant de la Commission; ce sont ses paroles et non les miennes:

En qualité de plus jeune province de la Confédération, nous avons droit au même traitement que les autres provinces.

Nous continuerons à être des citoyens de second ordre, monsieur le président, si nous acceptons un traitement inégal. Comme je le disais au début, monsieur le président, si nous permettons au National-Canadien d'abandonner peu à peu son service-voyageurs et si le gouvernement peut ainsi renoncer aux responsabilités auxquelles il s'est engagé aux termes de l'Union en ne fournissant plus un service de ce genre à Terre-Neuve, nous nous laisserions traiter alors comme des citoyens de second ordre. Je le répète, j'espère avoir l'occasion d'interroger les représentants du National-Canadien. Somme toute, il s'agit peut-être du début d'un programme quinquennal ou même décennal, en vue d'abandonner les services-voyageurs partout au Canada. Jusqu'à ce que le gouvernement décide de permettre aux chemins de fer Nationaux du Canada d'abandonner ses services-voyageurs au pays, que le comité sache que nous, les Terre-Neuviens, ne permettrons pas—je le répète—ne permettrons pas de nous faire traiter en citoyens de deuxième classe à propos de cette question ou de toute autre à la Chambre.

• (4.40 p.m.)

Avant de reprendre mon siège, je demande au président du Conseil du Trésor de promettre aux membres du comité qui s'intéressent vivement à ce sujet de nous donner la chance lors de l'étude des prévisions de dépenses des chemins de fer d'interroger les représentants du National-Canadien sur ce point et sur d'autres de grand intérêt pour nous. L'absence du ministre des Transports, celle du ministre d'État responsable au ministre des Transports et du ministre de la Production de Défense de Terre-Neuve a été remarquée. Dans les circonstances, il n'est pas déraisonnable, je pense, de demander cette promesse.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, permettez-moi un mot à ce sujet. On a beaucoup parlé cet après-midi de la Commission des transports du Canada. Je signalerais à l'honorable représentant que les prévisions budgétaires de la Commission ont déjà été déférées au comité des transports. Celles du ministère des Transports ne l'ont pas été, à la demande de l'opposition, et la Chambre en est encore saisie. Je puis garantir, au nom du

ministre des Transports, que lorsque les prévisions budgétaires pour la prochaine année financière et le rapport financier du National-Canadien seront déférées au comité, l'honorable représentant aura alors l'occasion de les étudier et de questionner les hauts fonctionnaires du chemin de fer.

M. Harding: Monsieur le président, je vais m'en tenir dans mon intervention à l'effritement des services-voyageurs en Colombie-Britannique. J'ai suivi avec intérêt les observations des représentants de Terre-Neuve et des provinces atlantiques qui se sont plaints du même problème dans leurs provinces. Nos problèmes semblent assez communs. On retrouve les problèmes de la Colombie-Britannique, sous une forme plus ou moins accentuée, dans toutes les provinces du Canada.

Je sais que les chemins de fer peuvent toujours se présenter à la Commission des Transports du Canada et bien plaider leur cause. J'ai participé à la présentation de plusieurs griefs à la Commission et au gouvernement sur l'abandon des services, car il semble qu'au fil des années les diverses sociétés de transport ont de propos délibéré réduit ces services et les commodités. Cet effritement continue.

Il est simple pour nos chemins de fer Nationaux de démontrer le bien-fondé de l'abandon d'une certaine ligne. Nous en avons eu l'exemple dans le cas de l'embranchement de Kettle Valley, dans la région des Kootenays. Je ne m'attarderai pas sur le sujet.

M. McIntosh: Nous avons déjà beaucoup entendu parler de l'embranchement de Kettle Valley.

M. Harding: A coup sûr, vous en avez beaucoup entendu parler. Le service des voyageurs a été supprimé parce que la compagnie en cause avait grandement réduit les services mis à la disposition du public. Ce fut d'abord celui des lits. Je vous le demande: qui voudrait voyager pendant une journée et demie sans avoir un lit quelconque. Ce fut ensuite celui du wagon-restaurant. Enfin, les voyageurs durent descendre du train aux arrêts et se rendre à l'hôtel.

Qu'en est-il résulté? Après un ou deux ans de ce régime, la compagnie a pu présenter à la Commission canadienne des transports un sombre tableau de recettes et déclarer: «Voyez, nous ne pouvons pas gagner d'argent sur cette ligne. Voilà ce qui arrive.» Je prétends que la politique en question a été suivie de propos délibérée et qu'on la poursuit encore.

Je ne contesterai pas maintenant la qualité du service de nos lignes aériennes trans-canadiennes. Le pire délinquant est le Pacifique